

## Présentation de l'Aise pour le conseil du 26.06.2018

La commission de l'Aise est une commission Ad Hoc formée depuis juin 2017 par quelques membres du conseil souhaite vous informer de son travail et de sa raison d'être.

L'Aise est l'association intercommunale scolaire de l'Esplanade. Elle est composée de dix communes dont Bassins, Begnins, Coinsins, Duillier, Longirod, Marchissy, Le Vaud, St-Georges et Vich.

Elle est dotée d'un organe exécutif et d'un organe législatif fonctionne comme une Commune. Elle a pour but de pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire à charge des Communes pour les degrés primaires et secondaires des enfants domiciliés sur le territoire des Communes associées.

L'Aise se charge également de la mise à disposition, de la gestion des locaux et des installations scolaires nécessaires à l'enseignements. Elle gère les transports scolaires, les devoirs surveillés, les cours facultatifs ainsi que tous les restaurants scolaires.

L'Aise a demandé à chaque commune représentée, de créer une commission afin de réviser les nouveaux statuts présentés. En effet le canton souhaite une révision des anciens statuts afin de se conformer à la nouvelle loi de Leo (loi sur l'enseignement obligatoire).

La commission s'est réunie avec la municipalité et par la suite écrit une lettre à l'Aise le 10 novembre 17 concernant les nouveaux statuts et les modifications souhaitées.

Les nouveaux statuts ont été révisés par les communes. La commune de Begnins a souhaité aussi modifier les statuts et partage le souci du traitement non équitable entre les communes et le financement des infrastructures.

Malheureusement l'Aise n'a pas pris en compte les modifications demandées lors de leur séance, c'est pourquoi la commission souhaite vous informer des différentes étapes de la procédure en cours.

Le point principal soulevé par la commission se situe en effet dans la non égalité de la répartition des coûts entre communes à fort infrastructures tels que Bassins et Begnins et des communes qui n'ont pas ou plus de bâtiments scolaires comme Marchissy et Burtigny.

L'Aise a le pouvoir de décider de construire des bâtiments scolaires. Les bâtiments scolaires construits par les communes ont été financé par les communes et l'amortissement est actuellement de 50% par l'Aise et 50% par les communes.

Dernièrement l'Aise finance des portacabins à 100%. Les portacabins ou structures préfabriquées sont un souhait de l'Aise au vue de la modification de la population car ils sont modulables. Notre commission souhaite donc que les charges d'amortissements de nos locaux scolaires soient présent en charges à 100% par l'Aise au même titre.

## Les charges d'amortissement pour les bâtiments scolaires de Bassins en 2016:

133'370.-- Amortissement réelles

79'172.-- revenus de l'Aise

54'198.-- Ecart correspondant au déficit pris en charge par l'impôt communal de Bassins .

Si les statuts de l'Aise étaient adaptés pour prendre en charge l'intégralité des charges pour l'ensemble des communes de manière équitable, notre Commune contribuerait d'un côté aussi à l'amortissement total des autres communes mais serait dédommée à 100% pour ses couts.

Cela se traduirait par une économie estimée entre 20'000.- et 40'000.- Fr., càd un effet positif entre 0.5 à 1.0 points d'impôt pour la commune Bassins.

A ce jour, les communes de Begnins et Bassins refusent les nouveaux statuts qui restent pour l'instant en suspens.

A présent les 10 communes doivent accepter les nouveaux statuts à l'unanimité. Si aucun accord n'est trouvé l'Aise ainsi que ses membres devront se tourner vers le canton qui devra trancher et trouver une solution convenable pour tous les acteurs.

Cependant, le Canton est en train de décider sur une motion pour un meilleur fonctionnement des associations de communes. Actuellement des représentants législatifs et exécutifs communaux siègent dans les mêmes organes, la motion demande un renforcement des membres issues du législatif et l'inscription dans la Loi sur les Communes de l'obligation de présenter un plan stratégique et financier approuvé par les municipalités des Communes membres. L'acceptation de cette motion aura comme conséquence que les 150 associations de communes existantes devront modifier leurs statuts, donc l'Aise attend avant d'être obligé de changer les statuts deux fois de suite.

Un préavis municipal afin d'accepter ses statuts vous sera présenté lorsque l'Aise pourra avancer dans la rédaction finale de ses statuts.

La commission pour les nouveaux statuts de l'Aise